

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Sabourin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/892f2e42699a39ddbcb22dc5>

Date d'obtention : 2020-10-07 19:20:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode d'intervention en 7 étapes qui permet d'intervenir de façon éclairée lors de signalement par un élève de notre école de divulgation d'images à contenus pornographique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

à intervenir de façon éclairée suite à un tel signalement par un élève. Bien souvent, dans de tels événements, nous agissons de façon impulsive en voulant faire pour le mieux. Cela peut engendrer des situation problématiques pour la victime, l'auteur de la distribution d'images ou bien pour nous même.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à ne pas regarder le contenu afin de m'assurer que le signalement est bien réel puisque cela constitue un infraction. De plus, je dois valider la malveillance du geste. Enfin, à me servir de la trousse Sexto seulement lorsque c'est indiqué de la faire.